



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- absents : 9
- procurations : 7
- ayant pris part au vote : 31
- vote pour : 31

L'an deux mille vingt et un et le 30 juin à 18 heures 40, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juin 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, M. PUGET, MME CELERIER, M. CADIEU, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), MME QUONIAM-DOUREL (POUVOIR A M. COMBE), M. BAMIERE (POUVOIR A M. DOMENEGUETTY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME FERRE), MME CABERO (POUVOIR A MME GODEAS), M. GARDE (POUVOIR A MME BEC).

Etaient absents excusés : M. PUGET, M. CANCEL.

MME SERRET-PEREZ est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2021/59

Objet : Règlement Intérieur de la Piscine.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier partiellement le Règlement Intérieur de la piscine municipale à l'égard notamment de l'hygiène (article 7) et des règles d'utilisation pour les utilisateurs extérieurs (article 10.C.).

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter ce Règlement Intérieur.

Vous trouverez en pièce jointe le règlement intérieur de la piscine.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le - 5 JUIL. 2021

ID : 031-213105612-20210630-D_2021_59-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité,

- D'adopter le Règlement Intérieur de la piscine proposé en pièce jointe.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire
Joël FEULLERAT



- Transmis le - 5 JUIL. 2021
- Affiché le - 5 JUIL. 2021